

PREMIÈRES INFORMATIONS

RÉSULTATS PROVISOIRES DE L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR L'ACTIVITÉ ET LES CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'OEUVRE AU 1^{ER} AVRIL 1995

- **La durée hebdomadaire effective du travail** est en légère hausse par rapport au début du premier trimestre 1995; elle s'établit à 38,96 heures pour l'ensemble des salariés, à 38,87 heures pour les non-ouvriers et à 39,06 heures pour les ouvriers; cette hausse, surtout concentrée chez les ouvriers, est la première observée au premier trimestre depuis 1990;
- **Les effectifs salariés** augmentent de + 0,4 % dans les secteurs marchands non agricoles au cours du premier trimestre 1995, soit un accroissement d'environ 50 000 emplois. Cet accroissement fait suite à la hausse observée au cours des quatre trimestres de 1994. Sur les douze derniers mois, les effectifs augmentent de +1,7 %;
- **L'indice du taux de salaire horaire ouvrier** progresse de + 0,7 % au cours du premier trimestre 1995; ceci porte son augmentation depuis avril 1994 à +2,2 %. Dans l'hypothèse d'une hausse des prix (tabac exclu) de + 1,7 % d'avril 1994 à avril 1995 (prévisions INSEE), le pouvoir d'achat du taux de salaire horaire ouvrier se serait élevé de + 0,5 point au cours de cette période(*);
- **Le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés** progresse de + 0,7 % au cours du premier trimestre 1995 ; sur un an, l'augmentation est de + 2,1 %. Le pouvoir d'achat du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés se serait accru de +0,4 point durant cette période(*)

() - Le calcul de la variation du pouvoir d'achat se fait, pour les deux indicateurs du salaire ci-dessus, à partir de la progression de l'indice des prix à la consommation - hors tabac -, pour l'ensemble des ménages, à cause de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. En revanche, les décisions de relèvement du SMIC sont, elles, fonction de la progression de l'indice du taux de salaire horaire des ouvriers et de l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier.*



**Évolution du taux de salaire horaire ouvrier, du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés et du SMIC
au mois d'avril 1995**

En pourcentage

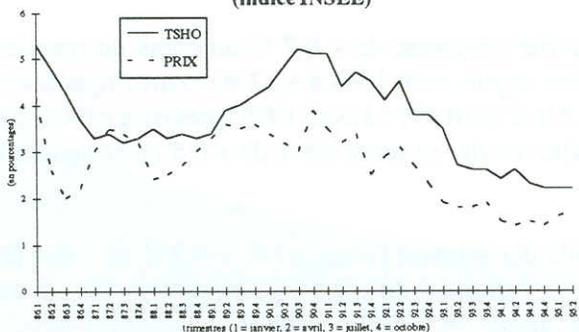
INDICATEURS ÉTUDIÉS	Année (n)	Janvier à Avril	Avril à Juillet	Juillet à Octobre	Octobre à Janvier (1)	Sur un an de avril à avril
TAUX DESALAIRE HORAIRE DES OUVRIERS	1986	+ 0,9	+ 1,0	+ 0,7	+ 0,6	
	1987	+ 1,0	+ 0,8	+ 0,8	+ 0,8	86 à 87 = + 3,4
	1988	+ 0,8	+ 0,9	+ 0,8	+ 0,9	87 à 88 = + 3,3
	1989	+ 1,3	+ 0,9	+ 1,0	+ 1,1	88 à 89 = + 3,9
	1990	+ 1,6	+ 1,3	+ 0,9	+ 1,2	89 à 90 = + 4,8
	1991	+ 1,0	+ 1,6	+ 0,7	+ 0,8	90 à 91 = + 4,4
	1992	+ 1,3	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,6	91 à 92 = + 4,5
	1993	+ 0,5	+ 0,8	+ 0,7	+ 0,3	92 à 93 = + 2,7
	1994	+ 0,7	+ 0,6	+ 0,6	+ 0,4	93 à 94 = + 2,6
	1995	+ 0,7 (p)				94 à 95 = + 2,2 (p)
SALAIRE MENSUEL DE BASE DEL'ENSEMBLE DESSALARIÉS	1986	+ 0,9	+ 1,0	+ 0,7	+ 0,6	
	1987	+ 0,9	+ 0,9	+ 0,9	+ 0,8	86 à 87 = + 3,2
	1988	+ 1,0	+ 0,9	+ 0,8	+ 1,0	87 à 88 = + 3,7
	1989	+ 1,2	+ 1,0	+ 1,0	+ 1,0	88 à 89 = + 3,9
	1990	+ 1,7	+ 1,3	+ 0,9	+ 1,1	89 à 90 = + 4,9
	1991	+ 1,0	+ 1,3	+ 0,6	+ 0,8	90 à 91 = + 4,3
	1992	+ 1,3	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,6	91 à 92 = + 4,1
	1993	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,6	+ 0,3	92 à 93 = + 2,8
	1994	+ 0,6	+ 0,6	+ 0,5	+ 0,3	93 à 94 = + 2,3
	1995	+ 0,7 (p)				94 à 95 = + 2,1 (p)
SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance)	1986	+ 0,0	+ 3,4	+ 0,0	+ 0,0	
	1987	+ 2,4	+ 1,0	+ 0,0	+ 0,0	86 à 87 = + 5,9
	1988	+ 0,0	+ 3,3	+ 0,0	+ 0,0	87 à 88 = + 1,0
	1989	+ 2,1	+ 1,9	+ 0,0	+ 0,0	88 à 89 = + 5,5
	1990	+ 2,0	+ 2,5	+ 0,0	+ 2,1	89 à 90 = + 3,9
	1991	+ 0,0	+ 2,3	+ 0,0	+ 0,0	90 à 91 = + 4,7
	1992	+ 2,0	+ 2,3	+ 0,0	+ 0,0	91 à 92 = + 4,3
	1993	+ 0,0	+ 2,3	+ 0,0	+ 0,0	92 à 93 = + 2,3
	1994	+ 0,0	+ 2,1	+ 0,0	+ 0,0	93 à 94 = + 2,3
	1995	+ 0,0				94 à 95 = + 2,1

(1) : Année (n + 1).

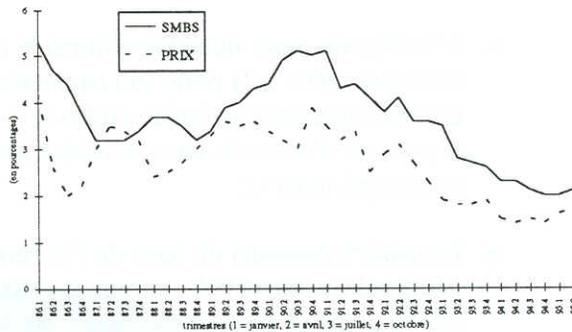
(p) : Chiffre provisoire.

Source: Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre (ACEMO), DARES, MTEFP

Glissement annuel de l'indice du taux de salaire horaire ouvrier et des prix à la consommation (indice INSEE)



Glissement annuel de l'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés et des prix à la consommation (indice INSEE)



Les résultats présentés ici sont établis à partir des 22000 premiers questionnaires exploitables reçus, le 26 avril 1995, pour l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre d'avril 1995. Il est rappelé que cette enquête porte sur les établissements de 11 salariés et plus.

Évolution de l'emploi salarié au cours du premier trimestre 1995

En milliers

EMPLOI SALARIÉ (Valeur CVS) Résultats provisoires : 1 ^{er} tour ACEMO	N° de ligne	1994				1995	Variation (%) par rapport au :	
		31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre	31 mars	trimestre précédent	même mois de l'année précédente
U 02 à U 06 : Industrie, n. c. le bâtiment	1	4 256,8	4 258,0	4 257,6	4 261,2	4 269,4	+ 0,2	+ 0,3
U 07 : Bâtiment, génie civil et agricole	2	1 172,9	1 167,0	1 169,1	1 164,4	1 159,4	- 0,4	- 1,2
U 08 à U 13 : Tertiaire marchand	3	9 016,2	9 106,0	9 165,0	9 212,9	9 262,7	+ 0,5	+ 2,7
U 02 à U 13 : Ensemble des secteurs marchands non agricoles	4	14 445,9	14 531,0	14 591,7	14 638,5	1 4691,5	+ 0,4	+ 1,7

Source : Estimation réalisée par l'INSEE à partir des résultats de l'enquête ACEMO du Ministère du Travail. Cette estimation inclut les salariés des établissements de moins de 11 salariés.

Premières Informations - ISSN 0298-430 X • Directeur de la publication : Claude Seibel • Rédaction : Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques : 20 bis, rue d'Estrées - 75700 Paris 07 SP • Fax 16 (1) 40.56.50.37

Tarifs et conditions d'abonnement : Premières Informations + Premières Synthèses (80 numéros par an) : abonnement France 600 F, Europe 685 F, autres pays 915 F • La Documentation française : 124, rue Henri Barbusse - 93308 Aubervilliers Cedex • Téléphone : (1) 48.39.56.00 - Télécopie : (1) 48.39.56.01